

SNES

U.

LILLE

BULLETIN
D'INFORMATION
DU SYNDICAT NATIONAL
DES ENSEIGNEMENTS
DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59800 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

ISSN N° 039 -6522 CPPAP N° 0605 S 05524

Directeur de la publication M. DEVRED

Imprimerie spéciale SNES 209 rue Nationale Lille

Supplément à LILLE - SNES N° 245 Juillet-Août 2004

AUX SECRETAIRES DES S1

AUX MEMBRES DE LA CA

LILLE LE 02/09/04

CIRCULAIRE N°1

Action

8 septembre

page 2

Politique scolaire

Laïcité

page 2

Activités du S3

Secteur collèges

Secteur lycées

Syndicalisation

Bulletin académique

page 3

EAF :questionnaire

page 4

Calendrier

page 5

Annexe 1

page 6

Annexe 2

page 7

**Supplément
rentrée 2004**

(4 pages)

Mercredi 8 septembre

**L'EDUCATION NATIONALE DOIT
RESTER UNE PRIORITE**

**Rassemblement unitaire
des syndicats de personnels et de la FCPE
14h30, place des Bleuets à Lille
(près du rectorat)**

AG des S1

**Poser les problèmes de la rentrée
Débattre de l'action**

**Mercredi 8 septembre
16h30 au siège du SNES à Lille**

A AFFICHER SUR LE PANNEAU SYNDICAL

ACTION

La rentrée ne s'annonce pas bonne, et les annonces budgétaires pour 2005 sont catastrophiques !

Dans le même temps, le gouvernement par ses discussions montre que les arbitrages ne sont pas rendus. C'est la raison pour laquelle le SNES a estimé qu'il fallait réagir vite. Il est important de montrer aux collègues et à l'opinion que nous ne restons pas passifs devant des attaques d'un degré inégalé !

Le Conseil National a décidé de faire du mercredi 8 septembre un moment de mobilisation, avec rassemblement, contact avec la presse, les parents, pour alerter sur les conditions de la rentrée.

Au niveau académique, il a été possible de construire, à notre initiative, une action intersyndicale (cf **appel du SNES – annexe 1- et appel commun –annexe 2-**)

Mercredi 8 septembre : **14h30 rassemblement devant le rectorat**
 16h 30 AG des S1 au siège du SNES

Pour le préparer, il est nécessaire de :

- Faire une première réunion SNES (en profitant de l'occasion pour élire le bureau), puis éventuellement une AG, pour faire le point sur : les conditions de la rentrée (effectifs des classes, enseignements obligatoires et optionnels), les heures supplémentaires, la vie scolaire.

Il sera possible de diffuser ces informations lors du rassemblement (presse) et de l'AG des S1. L'idéal serait d'avoir préparé des banderoles et des fiches pour la presse.

Il faut mettre en débat l'action à venir (cf. texte du CN du SNES) : quelles actions pour le premier trimestre, quelles revendications (sur l'école, mais aussi sur les dossiers Fonction publique, recrutement, précarité, salaires....).

POLITIQUE SCOLAIRE

Laïcité: **la loi du 15 mars 2004 s'applique dans les établissements scolaires publics.**

Les dispositions nouvelles :

- La **loi du 15 mars 2004** qui encadre, "en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics". Elle est parue au JO n°65 du 17 mars 2004.
- La **circulaire du ministère de l'Education nationale du 18 mai 2004** (parue au BO n°21 du 27 mai 2004) qui accompagne et définit la mise en œuvre de la loi du 15 mars dans les établissements scolaires. Elle présente le principe de laïcité, le champ d'application de la loi, les modifications à apporter au règlement intérieur de chaque établissement, la phase de dialogue à mener avec l'élève qui ne respecterait pas la loi. La circulaire est disponible sur le site du S.n.e.s. (www.snes.edu).

Les modifications du règlement intérieur de l'établissement scolaire :

Le règlement intérieur de chaque établissement est défini par le conseil d'administration de cet établissement, après avis de la commission permanente. Il doit être conforme à la législation en vigueur, d'où les modifications à apporter à la suite des dispositions ci-dessus.

De nombreux établissements ont modifié leur règlement avant les vacances, d'autres vont le faire à la rentrée.

La circulaire du 18 mai propose une modification en annexe; légalement, rien n'oblige à l'adopter telle qu'elle est formulée. Au contraire, elle peut être améliorée, par exemple en reprenant les amendements que le S.n.e.s. a réussi à faire prendre en compte par le Ministère avant l'adoption définitive de la circulaire. Ceux-ci concernent en particulier le port de couvre-chef, le dialogue avec l'élève et les conditions de scolarisation de l'élève pendant la phase de dialogue. Vous pouvez utiliser le **courrier du S1 n°9 du 18 mai 2004** (accessible sur le site du S.n.e.s.) pour préparer le Ca de votre établissement à ce sujet.

Enseigner et faire vivre la laïcité dans les établissements scolaires :

Pour accompagner les dispositions existant dans les programmes nationaux (histoire, philosophie, éducation civique...) au sujet du principe de laïcité, l'académie de Lille propose un référentiel, disponible dès la rentrée dans chaque établissement. Celui-ci se définit comme un instrument pour la réflexion de ceux qui auront, à cette rentrée et au cours de l'année scolaire, à présenter la loi du 15 mars 2004 et plus largement le principe de laïcité.

La section académique du S.n.e.s. est à la disposition des syndiqués et des S1 pour toutes les questions à ce sujet. N'hésitez pas non plus à prendre contact avec elle en cas de difficulté.

ACTIVITES DU S3

SECTEUR COLLEGE DU SNES :

Pour relancer l'activité du secteur collège, la section académique du SNES prévoit de tenir régulièrement des réunions du secteur.

Une première réunion se tiendra :

Mardi 07 septembre à 17h au siège du S3, 209 rue Nationale, Lille

Dans un contexte où le collège est remis en question : nouvelle classe de 3ème, premières annonces du rapport Thélot dont la sortie est prévue mi-octobre, il s'agira d'organiser notre force de réflexion afin de déboucher sur des propositions plus spécifiques au collège.

Chaque camarade concerné par la question sera le bienvenu.

Responsable du secteur : Magali Laumenerch.

SECTEUR LYCÉE DU SNES

Le secteur lycée du S3 tiendra cette année sa première réunion le

mardi 7 septembre au siège du S3, 209 rue Nationale à Lille.

EAF, Langues, Réforme STT, STI, TPE, examens, citoyenneté, fonctionnement sont par exemple et sans exclusive des domaines qui nécessitent notre réflexion, nos prises de position et notre action syndicale.

Tout cela dans un contexte de remise du rapport Thélot sur l'École et de projets gouvernementaux de réforme du système éducatif.

Tous les collègues intéressés sont cordialement invités à la réunion.

N'hésitez pas à nous contacter (responsable du secteur : Pierre Brunne) par courrier papier ou électronique.

SYNDICALISATION

Les trésoriers des S1 reçoivent dans la liasse de début d'année une fiche récapitulative des syndiqués (feuille rose). Certains, soucieux de ménager les trésoriers académiques, attendent d'avoir une fiche complète (12 noms) avant de la renvoyer. Cela n'est pas sans poser des problèmes. Le premier est que les nouveaux syndiqués doivent attendre longtemps avant d'avoir des informations. Le deuxième est que cela crée parfois des difficultés en fin d'année pour la déclaration d'impôt (pour l'abattement forfaitaire, la moitié de la cotisation étant déduite du montant, ou pris en compte dans les frais réels). Enfin, les dates des prélèvements sont de plus en plus proches, ce qui ne correspond pas toujours aux vœux des collègues (il est possible de payer en 6 fois).

Nous demandons donc aux trésoriers de ne pas garder les fiches et de les renvoyer régulièrement (tous les trois ou quatre semaines), même avec deux ou trois noms.

Nous vous remercions encore de votre activité pour le SNES, ingrate mais indispensable.


BULLETTIN ACADEMIQUE

Le bulletin de rentrée est adressé à chaque syndiqué en 2003-2004 (cf. matériel de trésorerie pour connaître les syndiqués présents dans l'établissement), ainsi qu'aux établissements en quelques exemplaires. Il faut donc veiller à les récupérer pour pouvoir les diffuser, comme l'US de rentrée, envoyée en nombre.

Erratum dans la composition du S2 du Pas-de-Calais :

Secrétaires adjoints : Georges Bouchart, Catherine Piécuch.

CALENDRIER

	Calendrier administratif	Calendrier syndical
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> - 30 août au 15 septembre : inscription aux stages de formation continue sur http://www.ac-lille.fr/paf/ - 21 septembre au 8 novembre : inscription aux concours internes et externes 	<ul style="list-style-type: none"> - mardi 7 : réunion des secteurs collège et lycée à 17 h au siège du s3 - mercredi 8 : rassemblement place des bleuets (à côté du rectorat) à 14 h 30 suivi d'une AG des s1 au siège du s3 - lundi 13 : CAA - mardi 14 et mercredi 15 : Conseil National - mercredi 15 : 14 h 30 réunion du secteur précarité au siège du s3 - jeudi 16 : 17 h 30 réunion du secteur IUFM au siège du s3 - lundi 27, mardi 28 et mercredi 29 : rencontre avec les nouveaux syndiqués de 2003-2004.
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> - mercredi 13 octobre : commissions formation continue - Vérifiez votre VS (ventilation de service : classes, effectifs, heures sup...) avant de le signer - La circulaire mutations devrait paraître le 13 octobre. 	<ul style="list-style-type: none"> - mercredi 6 : AG des précaires et assistants d'éducation au lycée Pasteur de Lille - 7^{ème} semaine après la rentrée : élections au conseil d'administration - 15 au 17 octobre: FSE à Londres - lundi 18 octobre: stage collège
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> - 8 novembre : fin des inscriptions aux concours 	<ul style="list-style-type: none"> - mardi 9 novembre : stage « élus en conseil d'administration » - lundi 15 novembre : stage MI-SE - mardi 16 novembre : stage assistant d'éducation - mardi 30 novembre : stage « évaluation, orientation, affectation »
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> - Mutations inter-académiques : saisie des vœux (calendrier prévisionnel) - Renseignez-vous sur les dates limites de demandes de temps partiels et de disponibilité qui sont souvent fixées avant les vacances de Noël 	<ul style="list-style-type: none"> - jeudi 2 décembre : stage « vie syndicale dans un établissement scolaire »
Janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Pensez à votre demande de congé formation 	



8 septembre : Rassemblement intersyndical
FSU, EIL, FAEN, FCPE 59 et 62, FERC CGT, SGEN CFTD,
SUD Educ, UNSA Educ

ALERTER SUR UNE RENTREE À RISQUES

Avec la mise en œuvre des retraits d'emplois, 600 dans l'académie, la rentrée est mauvaise. Les conditions de travail resteront, au mieux, au niveau des années précédentes, mais bien souvent se dégraderont. Sont menacés non seulement des options, mais parfois aussi des enseignements obligatoires. A cela s'ajoutent les effets de la disparition des MI-SE et des aides éducateurs, qui rendront plus difficile l'encadrement des élèves.

Tel est le fruit des restrictions budgétaires à l'Education Nationale en 2004.

Faisant fi du vote des électeurs, le gouvernement prétend poursuivre dans cette voie, et il vise explicitement au démantèlement de la Fonction Publique et du service public d'éducation en particulier.

Les premières annonces sur le budget 2005 sont très inquiétantes. Serait prévue une nouvelle ponction sur l'emploi, avec 7500 suppressions, qui toucherait principalement le second degré. Cela se traduirait par une nouvelle diminution des postes ouverts aux concours, une nouvelle diminution des possibilités d'intégration des précaires, alors que le gouvernement sera obligé de poursuivre leur embauche, mais dans des conditions de précarité de plus en plus grandes. Enfin, il semble se confirmer que les contrats d'aides éducateurs ne seraient compensés qu'à hauteur d'un sur deux.

C'est un autre budget qu'il faut réclamer dès à présent, car c'est durant l'automne que se font les choix pour 2005. Pour cela, mobilisons les personnels, les parents et l'opinion.

Pour faire le point sur la situation de l'établissement et débattre de l'action, la section SNES de l'établissement vous propose une réunion le :

La section académique du SNES appelle le

**Mercredi 8
septembre à**

**14h30 rassemblement devant le
rectorat, Place aux Bleuets, Lille.**

**16h30 AG des S1 au siège du SNES
209 rue nationale à Lille.**

Ce sera l'occasion de faire un point sur les situations locales devant la presse, et de débattre de la situation de l'académie et des perspectives d'action.

L'EDUCATION NATIONALE DOIT RESTER UNE PRIORITE

AFFIRMONS NOS REVENDICATIONS POUR LE SERVICE PUBLIC !

Le Service public d'Éducation subit de plus en plus les mesures drastiques imposées par Bercy, en matière de dépenses publiques.

En termes d'emplois, le bilan pour les deux dernières années, **dans notre académie**, est éloquent :

- ☞ dans le 2nd degré, plus de 1000 emplois supprimés.
- ☞ dans le 1^{er} degré, 148 suppressions de postes alors que la population scolaire augmente
- ☞ faiblesse des créations d'emplois dans le supérieur et la recherche et la réduction des crédits recherche.
- ☞ 58 suppressions de postes administratifs
- ☞ aucune création de postes TOS alors que le déficit est reconnu à plus de 3000, et que ni la RTT, ni la disparition des CES CEC ne sont compensées par des créations d'emplois statutaires

Avec la disparition des MISE et des aides éducateurs, non compensée par le recrutement d'assistants d'éducation, c'est l'encadrement des élèves qui est menacé.

A ce bilan s'ajoute aussi le recours systématique à des personnels de plus en plus précaires, sans formation, sans droits, sans représentation, soumis à l'arbitraire de leur hiérarchie et qui subissent des périodes de chômage.

Les annonces gouvernementales faites au titre du budget 2005 laissent présager une nouvelle dégradation de la situation, notamment avec la perspective de 7500 postes supprimés dans le secondaire (4000 cette année). Dans le premier degré, alors qu'il faudrait 3500 postes pour répondre à la hausse démographique, le budget n'en prévoit que 1000. Dans le supérieur, le gouvernement remet en cause les acquis de la lutte des chercheurs : 1000 emplois en 2004 et 1 milliard pour la recherche.

Le gouvernement ignore ouvertement les expressions et les revendications des personnels et des parents, dans sa volonté de casse des services publics dont celui de l'éducation. C'est ainsi qu'il a décidé le transfert des personnels TOS aux collectivités territoriales, contre l'avis des personnels et des élus politiques concernés, et de l'opinion !

Ces attaques contre le service public d'éducation ont pour conséquences

- ☞ une dégradation des conditions de travail des personnels (mobilité forcée, services partagés entre plusieurs établissements, enseignement dans des disciplines voisines, alourdissement des effectifs des classes, ...),
- ☞ une dégradation des conditions de travail des élèves (missions indispensables de surveillance et d'accompagnement amputées, suppressions d'options, remise en cause des enseignements artistiques...).

Il faut une autre politique qui permette au service public de remplir ses missions :

- lutter contre l'échec scolaire dans une académie où le pourcentage des élèves en ZEP atteint désormais 30%, où la scolarisation des 2 ans est remise en cause,
- augmenter massivement le nombre des diplômés pour répondre aux nouveaux besoins de la société,
- accueillir et intégrer les élèves handicapés,
- lutter contre les inégalités territoriales.

Pour cela, nous revendiquons :

- l'abandon du transfert des personnels,
- des recrutements statutaires à la hauteur des besoins sociaux permettant une résorption de la précarité,
- la reconnaissance des métiers par la revalorisation des salaires.

Les organisations signataires appellent les personnels à se réunir en AG dans leur établissement et/ou de secteur dès la pré-rentrée pour informer, débattre et décider l'action pour mettre fin à la casse du service public et satisfaire les revendications.

Dans l'immédiat, elles appellent à un

Rassemblement
mercredi 8 septembre
à 14 h 30 Place aux Bleuets à Lille ...